

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 033-213304850-20240429-DE2024\_04\_11-DE

**SLOW**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2024

**Nombre de Conseillers**

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	12
<u>Absents excusés</u> :	3
<u>Absents</u> :	4

**Présents** : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

**Absents excusés** : MM. DUPONT, FONMARTY, LAGUILLON.  
M. LAGUILLON a donné pouvoir à Mme GUE

**Absent** : ALLAIRE, BUTON, LOREAU, SPERANZINI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur MICHEL.

**Délibération n° 2024.04.11**

**Objet** : Subvention Fonds d'étude

Madame la Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser une étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire. Elle explique que la proposition du cabinet MP Conseil a été retenue et qu'afin de financer cette étude, il est possible de solliciter une subvention du Conseil Départemental (CDS appliqué 1,10 %).

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANTS</u>
- MP Conseil	18 380,00€ HT
TVA	<u>3 676,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>22 056,00 TTC €</b>
<u>RECETTES</u>	<u>MONTANTS</u>
Département 50 %	8 250 €
Autofinancement	<u>13 080 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>22 056 €</b>

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d'accepter le plan de financement prévisionnel précité et l'autoriser à demander la subvention au Conseil Départemental prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel,
- **SOLLICITE** l'application du CDS
- **AUTORISE** Madame la Maire à présenter une demande de subvention au Conseil Départemental.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le 29 avril 2024,  
Agnès ALFONSO-CHARIOL  
Maire de Sainte-Terre.

